

## Présidence de M. Gérard COLLOMB,

### Maire

Le lundi 25 novembre 2013 à 14 h 30, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 19 novembre 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Mina Hajri secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

#### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Bertrix-Veza, Mme Balas, Mme Pesson, Mme PerraudM. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-LaferrièreM. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

**Absents excusés** : Mme Frih, M. Héral, M. Turcas, M. Nardone, Mme Legay, M. Arrue, Mme Dognin-Sauze, Mme Reynaud, Mme Brichet.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Condemine, M. Havard, M. David, M. Brumm, Mme Deharo, Mme Haguenauer ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Frih, M. Turcas, M. Nardone, M. Arrue, Mme Dognin-Sauze, Mme Brichet.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Braillard, Mme Brugnera, M. Corazzol, Mme Guillaume, Mme Hajri, M. Julien-Laferrière, Mme Fondeur, M. Kimelfeld, M. Lebuhotel, Mme Psaltopoulos, M. Sécheresse, M. Touraine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Brumm, M. Maleski, Mme Roure, Mme Deharo, M. Philip, M. Corazzol, M. Coulon, M. Vesco, Mme Gleize, M. Lebuhotel, Mme Pesson, M. Képénékian.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

#### Adoption des procès-verbaux des séances des Conseils des 23 septembre et 14 octobre 2013

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances de 23 septembre et 14 octobre 2013 parus aux Bulletins Municipaux Officiels des 28 octobre et 11 novembre 2013. Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

---

#### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

## Désignation de représentants dans divers organismes

**M. LE MAIRE :** L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « .... qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t-il des « oppositions » ?, des « abstentions » ?

(Adopté.)

**M. LE MAIRE :** Mme Blandine Reynaud, par courrier en date du 14 novembre 2013, m'a fait part de sa décision de quitter le groupe Ensemble pour Lyon – UMP, nouveau centre et apparentés et se déclare désormais non inscrite.

Dans ce prolongement, le groupe Ensemble pour Lyon – UMP, nouveau centre et apparentés a souhaité ajuster la composition de certains organismes dans lesquels Mme Blandine Reynaud siège au titre de son ancien groupe.

Pour mémoire : Composition des groupes politiques du Conseil municipal

Socialiste et apparentés : M. Jean-Yves Sécheresse : 30

Ensemble pour Lyon – UMP, nouveau centre et apparentés : M. Michel Havard : 9

Lyon divers droite : M. Denis Broliquier : 6

Communiste, républicain et intervention citoyenne : Mme Nicole Gay : 5

Lyon demain : Mme Anne-Sophie Condemine : 5

Europe écologie – Les verts et apparentés : M. Pierre Hémon : 4

Lyon Ecologie : M. Gilles Buna : 4

Gauche alternative, écologique et citoyenne (GAEC) : M. Yves Fournel : 3

Centristes et démocrates pour Lyon – Union des démocrates et indépendants (UDI) : M. Christophe Geourjon : 3

Centre gauche démocrate : M. Thomas Rudigoz : 3

Non inscrit : Mme Blandine Reynaud : 1

Opérations de vote

**A – Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ecole Nationale des Beaux-Arts de**

**Lyon**

**M. LE MAIRE :** Pour remplacer Mme Blandine Reynaud en tant que représentante titulaire, je vous propose la candidature de Mme Inès de Lavernée.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix :

- Contre :

- Abstentions :

- Pour :

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)

**B – Conservatoire à Rayonnement Régional**

**M. LE MAIRE :** Pour remplacer Mme Blandine Reynaud en tant que représentant titulaire, je vous propose la candidature de Mme Inès de Lavernée.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix :

- Contre :

- Abstentions :

- Pour :

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)

## Questions écrites du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire d'arrondissement, vous avez la parole.

### Question n° 1 - Quel est l'état d'avancement des études sur le réaménagement des cours Vitton et Roosevelt ?

**M. DAVID Jean-Jacques,** Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, cette question n'en n'est pas une.

(Rires.)

**M. LE MAIRE :** Donc la réponse, je ne sais pas ce qu'elle va être ? Mais bon, on essayera de faire pour le mieux.

**M. DAVID Jean-Jacques :** Car tout comme vous, je connais la réponse. Ces études n'ayant jamais débutées, la réponse n'est en effet pas très difficile à trouver.

Il s'agit de la question « Quel est l'état d'avancement des études sur le réaménagement des cours Vitton et Roosevelt ? ». Je me rappelle pourtant d'un Maire de Lyon, en début de mandat, dans mon bureau à la mairie du 6<sup>e</sup> qui validait cette demande d'études. Considérant que depuis le temps où on parlait de réaménager les cours Vitton et Roosevelt, il était temps de laisser vraiment la réflexion sur le sujet, un Maire de Lyon d'autant plus d'accord avec cette demande, qu'elle ne nécessitait aucun budget d'investissement. Ce qui correspondait bien au plan de mandat prévu pour le 6<sup>e</sup> arrondissement.

L'idée était très simple : se donner le temps du mandat pour étudier l'aménagement urbain nécessaire à ce secteur de Lyon, se donner le temps de concerter les commerçants, les habitants, les Conseils de quartier, les associations d'habitants... pour être à même de lancer ces travaux d'aménagement au début du prochain mandat. Le mandat se termine et les études n'ont pas commencé. 6 ans de perdu donc. Dommage pour le 6<sup>e</sup>, pour ses habitants et pour Lyon.

Donc je vous réitère ma question : quel est l'état d'avancement des études sur le réaménagement des cours Vitton et Roosevelt ?

**M. VESCO Gilles,** Adjoint : Je voudrais tout d'abord saisir l'opportunité offerte par cette question même si elle n'en n'est pas une, pour remercier et féliciter les équipes du Grand Lyon et de la Ville de Lyon ainsi que tous les élus de proximité dans les arrondissements qui participent actuellement à la réalisation du Plan modes doux 2009-2020 afin de développer le réseau cyclable de notre ville et de notre agglomération.

Je rappelle que le vélo, c'est plus que le vélo, c'est le report modal, la qualité de l'air, une circulation apaisée, l'accessibilité de la ville et la cohabitation de tous, notamment sur les trottoirs puisque vous avez compris, ce Plan modes doux réseaux est destiné à faire descendre les vélos des trottoirs en aménageant la voirie où ils doivent se trouver.

L'extension du réseau cyclable est une des priorités de ce Plan modes doux pour optimiser le déplacement des vélos en ville et il se poursuit dans le respect des engagements pris, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>.

En effet, à raison de 35 km réalisés par an, le réseau cyclable du Grand Lyon est d'ores et déjà, fin novembre 2013, de 525 km. Ce sont 300 km réalisés depuis 2001, 200 km depuis 2002, 50 km sur Lyon intramuros sur ce mandat. Quand je dis 525 km, il faut y rajouter les 10 km qu'aura l'occasion d'inaugurer le Maire de Lyon et le Président du Grand Lyon. Des projets majeurs dédiés aux modes doux qui ont été lancés sur ce mandat avec notamment pour ce qui concerne plus directement Lyon, le nouveau tube mode doux du tunnel de la Croix-Rousse dédié aux modes doux et mis en service le 5 décembre, en continuité de l'avenue de Birmingham réaménagée. Je cite également le pont Raymond Barre : piétons, cyclistes et tramway ainsi que le reclassement de la passerelle Masaryk. Et ce qui concerne plus particulièrement votre arrondissement, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> : la passerelle de la Paix qui relie Caluire à la Cité internationale qui sera mise en service fin février 2014 ainsi que l'avenue Garibaldi.

Je cite, même si vous avez parfois un peu trainé des pieds, l'avenue Saxe et Foch, sur ce mandat, dans votre arrondissement, cours Vitton, place Maréchal Lyautey, pont Morand, rue de la Viabert, rue Vauban, place Général Leclerc, avenue de Grande Bretagne, place du Général Brosset, pont du Maréchal-de-Lattre et rue Duquesne.

Autant de projets qui contribuent à mailler davantage le réseau cyclable. Nous allons donc poursuivre cette dynamique en poursuivant la réalisation du Plan modes doux et en améliorant partout où c'est possible le rééquilibrage et le partage de l'espace public afin que chaque usage trouve sa place dans un respect mutuel renforcé. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Grand Lyon vient de délibérer au Conseil communautaire en date du 18 novembre dernier, l'allocation d'une autorisation de programme supplémentaire de 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Ensuite, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, s'agissant de l'état d'avancement des études pour le réaménagement du cours Vitton Roosevelt, j'ai presque envie de vous retourner la question. Nous sommes tous faits de contradictions

mais vous avez le droit de l'être plus que d'autres : vous avez par courrier en date du 19 mai 2009, au cours de la période de concertation, en vue de l'adoption du Plan de modes doux 2009-2020, confirmé comme prioritaire, je cite, la réalisation de l'aménagement cyclable Vitton Roosevelt. Je vous cite « *nous souhaitons que soient réalisés par ordre de priorité les axes suivants : 1. Vitton Roosevelt* ». Donc vous écrivez le français et je le lis assez bien également. Puis, par courrier en date du 14 avril 2011, vous nous avez fait état d'un total désaccord sur ce projet, je cite également « *considérant notamment qu'il existe déjà deux pistes cyclables sur les rues mitoyennes Tronchet et Sèze, ce qui ferait double emploi avec les deux sur Vitton et Roosevelt* ». Ce que vous avez d'ailleurs confirmé en réunion publique du 20 juin 2012.

Chacun sait en effet que le profil en travers de l'axe Vitton Roosevelt varie et passe de manière aléatoire de 4 à 3, voire 2 voies de circulation avec des trottoirs parfois très exigus pour les habitants, les passants et les commerçants. Ce n'est donc pas chose simple que de vouloir réaliser un aménagement cyclable sur cet axe. Il faut, Monsieur le Maire, savoir faire des choix et s'y tenir.

Pour vous répondre, les études d'aménagement sur le cours Vitton Roosevelt sont réalisées. Vous les connaissez. Mais que voulez-vous au juste ? Pour notre part nous considérons que, pour que le cours Vitton redevienne un cours digne de son nom, que l'axe Vitton Roosevelt doit rester un axe commerçant important où les gens doivent pouvoir marcher (c'est aussi la ville « marchable »), circuler facilement et également stationner. C'est pourquoi, il nous semble devoir faire l'objet d'un traitement différencié en fonction des trois grandes sections suivantes.

Comme nous avons passé pas mal de temps ensemble, il semble que nous soyons tombés d'accord sur deux tronçons sur trois de cet axe. Je les cite : la première partie Vitton Est et la dernière et troisième partie Roosevelt.

Sur Vitton Est, entre l'avenue Thiers et le carrefour Brotteaux Belges, section à 3 puis 4 voies de circulation aujourd'hui, nous pourrions supprimer une voie de circulation, agrandir certains trottoirs, améliorer la sécurité des traversées piétonnes, notamment au niveau du carrefour Thiers et créer une bande cyclable de chaque côté, en réorganisant le stationnement, créer même quelques places supplémentaires (4 à 5 places) et végétaliser là où c'est possible. Nous sommes prêts, Monsieur le Maire, à réaliser cette partie, vous le savez, si vous en êtes toujours d'accord, comme vous nous l'aviez indiqué et nous pourrions démarrer les travaux au début du mandat prochain, une fois les travaux sur l'avenue Garibaldi achevés.

En ce qui concerne la dernière partie de Roosevelt entre les rues Garibaldi et la place Lyautey, section à 3 puis 4 voies de circulation aujourd'hui : il nous semble, comme nous en étions convenus, qu'on pourrait supprimer une voie de circulation pour aménager deux bandes cyclables latérales, ce qui permettrait de revoir le stationnement sur les contre allées.

Enfin, et c'est là où je l'imagine se trouve le cœur de votre «non question», la seconde partie qui correspond elle-même à la partie centrale de Vitton, entre le carrefour Brotteaux Belges et la rue Garibaldi, section à 2 puis 3 voies de circulation aujourd'hui. C'est effectivement la partie la plus commerçante du cours Vitton mais également la plus étroite où il nous semble indispensable de maintenir deux voies de circulation, de garantir l'offre de stationnement existante et d'élargir a minima le trottoir côté Sud très exigü aujourd'hui.

Si vous êtes d'accord avec ces principes d'aménagement, Monsieur le Maire, regardons ensemble comment rajouter les vélos éventuellement, si vous le souhaitez, encore une fois.

Faire une bande cyclable de chaque côté supposerait de supprimer au Nord 1/3 du stationnement. Est-ce que vous défendez cette solution ? Une autre solution qui d'ailleurs, a l'accord de commerçants -de vos amis et de renom- qui me l'ont fait savoir, une autre solution donc consisterait à n'aménager qu'une bande cyclable avec séparateur en direction de Villeurbanne côté Sud. Mais cela implique de limiter l'élargissement du trottoir à un gain d'un mètre, ce qui est déjà bien. Est-ce cette solution que vous défendez ?

Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, quand nous connaîtrons la position définitive de la Mairie du 6<sup>e</sup>, nous pourrons enfin avancer. Je vous remercie.

**M. DAVID Jean-Jacques :** Je voudrais dire à M. Vesco, gentiment, que ce que nous souhaitons, c'est un plan global d'aménagement, et c'est un plan global d'aménagement de voirie pour l'ensemble, sachant que des pistes cyclables certes, c'est nécessaire, c'est votre volonté maintenant mais nous avons, comme je vous l'ai dit, la rue de Sèze et la rue Tronchet qui sont parallèles et cet aménagement global que j'avais appelé « les ramblas du 6e », c'est surtout pour faire un élargissement de trottoirs entre le boulevard des Belges et l'avenue Garibaldi. Dans ce que me répond M. Vesco, je ne suis pas d'accord du tout. Il m'a simplement rétorqué un jour, quand nous avons voulu faire l'aménagement du cours Franklin Roosevelt «... que de toute façon, la loi obligeait maintenant dès qu'on touchait une voirie d'y faire une piste cyclable.. ». Voilà sur quel postulat il était parti au départ.

**M. LE MAIRE :** On aura l'occasion d'y revenir. Si vous voulez bien, posez votre deuxième question.

**Question n° 2 - Quel est l'état d'avancement des études sur le réaménagement des allées Vendôme et de la place Quinet ?**

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Cette question n'en est pas une Monsieur le Maire, car tout comme vous, je connais la réponse. Ces études n'ayant jamais débuté, la réponse n'est en effet pas très difficile à trouver...

Pourtant, le même Maire de Lyon était présent en début de mandat dans le même bureau du Maire du 6<sup>e</sup> et validait, comme pour Vitton/Roosevelt, cette demande d'étude... avec deux différences toutefois. Cette étude était parfaitement inscrite dans le plan de mandat du Grand Lyon et un budget important de la Ville de Lyon était prévu pour donner un « coup de propre » à la place Quinet.

Trouvant la note trop salée, nous avons décidé de reporter ces travaux pour nous laisser le temps de réaliser cette étude et de pouvoir, avant la fin du mandat, procéder au réaménagement des allées Vendôme en commençant pas celui de la place Quinet, réaménagement plus que nécessaire. Le mandat se termine, les études n'ont pas été faites, l'état de la place Quinet est pire que jamais. Rien de nouveau malheureusement.

Les études devaient être lancées en 2009, puis en 2011, puis en 2013, et de ce que l'on en sait. L'ensemble des services attend depuis un an et demi l'arbitrage de votre Cabinet. Réflexion enfin aboutie, semble-t-il, puisqu'on m'apprenait incidemment, vendredi dernier, que les études commenceront au mois de janvier, 80 jours avant le premier tour des élections municipales...

Outre l'aspect légal, peu en phase avec le code électoral dans les six mois précédant le premier tour d'une élection, je veux bien rester optimiste, mais je crains bien qu'aucun réaménagement de la place Quinet ne soit réalisé dans ce mandat, et aucune étude aboutie... Six ans de perdus donc. Dommage pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, pour ses habitants et pour Lyon !

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : D'abord, je voudrais faire quelques mises au point. Il y a une question et vous aurez une réponse. Je voudrais simplement dire que ce sont des questions qui devraient théoriquement s'adresser plutôt à la Communauté urbaine qui a la compétence voirie, vous l'avez dit vous-même. C'est plus facile d'avoir un interlocuteur qui est responsable, un Vice-Président, qu'un Adjoint qui, théoriquement, ne chevauche que le dossier sans en avoir la responsabilité. Donc c'est plus efficace pour le mandat prochain, si vous êtes là, de s'adresser plutôt à la Courly quand il s'agit de voirie.

La deuxième question, vous avez bien lu quand même la PPI de la Communauté urbaine. Que disait cette PPI ? Il y avait des crédits d'étude pour un périmètre certes mal dessiné - c'est Vendôme, c'est Saint-Pothin, c'est Edgar Quinet. Bref, il y a un périmètre à définir et imperturbablement, vous avez posé la même question par quatre fois en 2009, 2012, 2013. Je dirai que de manière imperturbable j'ai donné une réponse qui était : « ...à la fin du mandat nous ferons les études puisqu'il n'y a qu'un crédit d'étude, la réalisation sera inscrite ou pas, cela dépendra des discussions qui auront lieu au niveau de la PPI... ».

Alors, j'entends bien, vous nous dites : « attention il ne faut pas lancer d'étude avant les élections ». Je vous rassure, les études vont être lancées dès le mois de janvier 2014, on ne part pas de rien d'ailleurs : il y a eu des études à la fin du mandat Barre. Simplement, vous n'aurez évidemment ni la concertation, puisqu'il n'y a pas de décision « de faire », ni la publication, il faudra attendre le mois d'avril. De cette façon, puisqu'on sera en période électorale, nous serons parfaitement respectueux des usages et du droit.

Que vous dire d'autre ? Il y a un périmètre, ce n'est quand même pas négligeable. Même s'il est restreint aujourd'hui, c'est un périmètre qui doit faire 18.000 m<sup>2</sup>, c'est plus important que l'aménagement que nous avons fait aux Brotteaux (15.000 seulement), donc 18.000 m<sup>2</sup> ce n'est pas mal. On peut enchaîner les études et ensuite les réalisations s'il y a une option « de faire », prise par les uns et par les autres. Il ne me semble pas, si vous voulez, que nous soyons restés l'arme au pied, vous décrivez une situation qui n'est plus tout à fait celle que nous avons connue en début du mandat précédent. Je crois qu'il y avait devant Edouard Herriot une voie de circulation, juste devant le porche, qui a disparu mais pas par enchantement. Elle a disparu parce que nous l'avons voulu, à la demande y compris de l'établissement scolaire. Il y a eu des jeux, des enrobés, des plans qui ont été changés sous ce mandat. Les grilles du terrain de sports, celui qui va avec le parking réalisé dessous (650 ou 700 places) qui ont été changées à la demande de la mairie du 6<sup>e</sup> et nous avons fait ce qu'il fallait. Il y avait également l'église de Saint-Pothin pour qui des travaux ont été faits puisque dans ce périmètre, c'est 1 million d'euros qui ont été investis sur les absides, sur l'orgue, sur le chauffage.

Je vais conclure avec Edgar Quinet, « ...il disait je ne vous apporte pas des promesses mais des actes et des écrits.. ». Nous, on a fait une promesse : faire l'étude avant la fin du mandat. Aujourd'hui on apporte des actes, puis nous apporterons des écrits au mois d'avril. Je vous remercie donc de ne pas avoir posé cette question.

**Question n° 3 - Quelle est la stratégie de développement et donc le plan d'investissement prévu pour le parc de la Tête d'Or ?**

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Je remercie M. Buna pour la réponse faite à la question n° 2.

Sur la dizaine d'années passées, à peu près 20 millions d'euros ont été engagés pour le parc de la Tête d'Or. Si elles ne sont pas écroulées avant, 5 à 10 millions d'euros seront nécessairement engagés sur le mandat

prochain, rien que pour pérenniser et valoriser les petites serres. Le fonctionnement seul du parc, hors investissement donc, coûte environ 7 millions d'euros.

Ces sommes, vous en conviendrez, sont importantes. Mon propos n'est pas d'en contester l'utilité ou le bien-fondé, mais ma question est simplement de savoir dans quel but elles sont dépensées. Vu du 6<sup>e</sup> arrondissement, chaque mois, passe à l'avis du conseil, un certain nombre de délibérations concernant ce parc, des travaux de réfection, d'aménagement, de mise en sécurité, etc, et cela donne l'impression d'une gestion du parc de la Tête d'Or identique à celle d'un espace vert de quartier.

Quand on découvre un matin, par exemple, que la grille d'entrée du parc tombe en morceaux et est donc dangereuse, on dépense en catastrophe 42.000 € pour la mettre en sécurité, auxquels nous ajouterons 11.000 € en plus fin octobre 2013... Tout cela est très bien et nécessaire, toutefois le parc de la Tête d'Or mérite mieux. Les finances de la ville également. La grille n'est pas devenue dangereuse du jour au lendemain, un peu d'anticipation et de prévention nous aurait permis d'entretenir cette grille et de ne pas avoir à payer dans l'urgence de telles sommes.

Je ne parlerai pas des toilettes du parc, fort chères et parfaitement inadaptées aux groupes visitant le parc. Autre exemple, parmi d'autres, où en est-on pour le chalet du parc sur lequel il semblerait qu'une consultation ait été lancée ? Consultation semble-t-il infructueuse, car absence d'information officielle...

Alors, un plan d'investissement est-il prévu pour le parc de la Tête d'Or ? Si oui, lequel et dans quelle stratégie de développement ?

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : Là, il y a une question et même plusieurs questions. Je vais tâcher de donner une réponse.

Avant, je voudrais vous donner de bonnes nouvelles : il existe un prix national, vous savez, le « Prix de l'Arbre ». Nous avons candidaté et nous l'avons obtenu, je l'ai su ce matin, en partie décerné à notre Ville, pour sa gestion arborée du Parc de la Tête d'Or.

Je ne rentrerai pas dans le détail, sur les aspects structurels du renouvellement des arbres, mais gardons à l'identique, en permanence, la vision qu'avaient voulu les frères Buhler.

Je voulais saluer M. Daniel Boulens, qui doit être dans la tribune, et qui est le responsable des Espaces verts, ainsi que ses collègues qui l'entourent. Il n'a pas besoin de soutien, mais il a en tout cas notre reconnaissance.

Ensuite, je lis le Progrès et quelquefois je me pince. Ce matin, c'était un petit article sur la Porte des Enfants du Rhône : on disait que le budget avait été de 10.000 € 10.000 € ce n'est pas le prix de la fonderie, c'est le prix des boîtes de sardines et de la ferraille ! Ce n'est pas 10.000 € qu'il faut pour remettre en valeur cette entrée majestueuse, c'est juste 500.000 € 800.000 € ! Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Donc, cela mérite quand on constate qu'il y a une détérioration de l'entrée, de faire quelques études et de mobiliser les fonds. Voilà, les fonds sont mobilisés et il y aura un travail de réparation, mais ce ne sont pas des broutilles, ce sont des choses sérieuses et ce n'est pas 10.000 ou 14.000 € !

Alors ensuite, vous me demandez ce que l'on fait. Déjà je vous rappelle quelle est la fonction du Parc de la Tête d'Or. Il y a celle que l'on connaît bien : vieille séculaire, « donner la campagne à ceux qui n'en ont pas » et c'est toujours vrai.

Et puis, il y a trois fonctions essentielles : une fonction de préservation de la biodiversité, de conservation de la biodiversité et donc de reproduction de certaines espèces en voie de disparition. Cela demande, effectivement, un certain nombre d'outils. Il y en a un effectivement qui date : il est obsolète par essence mais par contre il est tassé. Ce sont les grandes serres et puis les petites serres. C'est indispensable pour conserver des plantes, de les refaire de manière étanche et autre. C'est très cher là aussi ! On aurait pu attendre qu'elles s'écroulent ! Ben non ! Avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec d'ailleurs votre appui, nous avons décidé qu'il fallait refaire, même si c'est coûteux, ces serres, parce qu'indispensables pour la conservation des espèces et là je ne vais pas développer les espèces conservées mais quand même en matière botanique, nous avons la plus vieille plante du monde.

Il y a, je crois 50.000, 60.000 visiteurs, qui viennent à chaque exposition, quand il y a une didactique autour de la conservation. Pareil au niveau de la conservation des animaux : alors bon d'accord ! Vous ne m'avez pas parlé des éléphants, je suis déçu ! Mais enfin, s'ils vivent mieux là-bas, tant mieux !

Je dirai quand même qu'il y a eu pas mal de naissances, je ne veux pas faire de carnets roses, ce n'est pas la peine, surtout dans le 6<sup>e</sup>, mais il y a une protection exceptionnelle.

Nous participons à des travaux de recherche internationaux et je crois que le Parc de la Tête d'Or, dans tous les compartiments : zoologique, botanique, roseraie, est reconnu comme un lieu exceptionnel. Cela coûte cher peut-être ! Cela coûte cher, mais pas tant que cela en réalité, quand on le rapporte au nombre d'habitants de Lyon, puisque c'est une gratuité entière pour les visiteurs. Cela veut dire que ce sont les Lyonnais qui payent. Ce n'est pas excessif, ils y sont très attachés.

Cela peut être le Grand Lyon, il va y avoir effectivement la construction de la Métropole, des transferts métropolitains : je ne sais pas si aujourd'hui la question du Parc de Bron, du Parc de la Tête d'Or, d'autres parcs -et il y en a beaucoup- va être réglée comme cela.

Il faut que les maires acceptent, il faut qu'il y ait une justification, une légitimité. Qu'est-ce qu'on transfère et qu'est-ce qu'on garde ? Qu'est-ce qui est d'intérêt métropolitain, qu'est-ce qui est d'intérêt ville, municipal ? On a un peu de temps, vous avouerez et si on annonce aux Lyonnais que, contrairement aux rumeurs qui courent, le Parc de la Tête d'Or va continuer à être gratuit dans son statut actuel, et bien vous et moi nous aurons rassurés les Lyonnais parce qu'à chaque élection, chaque mois qui précède les élections, cette rumeur revient ! Vous la ferez taire.

Voilà, alors la stratégie ! La stratégie, c'est déjà refaire les serres. C'est effectivement boucler un certain nombre de dossiers qui ne l'ont pas été : la question du Chalet du Parc. Une consultation a eu lieu et il n'y a eu qu'une seule réponse que la DECA ainsi que ma Collègue, n'ont pas jugé pertinente. Aujourd'hui, on relance je crois la consultation dans les mois qui viendront.

Deuxièmement, il y avait la question des toilettes : il y en a un certain nombre qui ont été posées, d'autres qui vont l'être. J'espère que celles qui seront posées seront mieux adaptées que celles qui ont été posées.

Je n'ai pas non plus repris l'ensemble des aménagements qui ont eu lieu pendant 13 ans. Alors, j'ai fait une longue liste de ce qui a été fait : je crois que les Lyonnais en sont satisfaits. Je n'ai pas parlé de la Plaine africaine, par exemple, mais c'est pas mal !

Un certain nombre de réflexions ont été lancées, mais qui n'ont pas été approfondies. C'est quelque chose qui aujourd'hui est un peu étrange, quand on va dans les zoo, on trouve une espèce d'interpénétration entre le botanique et le zoologique. Là, on a le botanique et le zoologique. Si on refait les jardins au niveau botanique, les serres, il faut sans doute mettre en place une espèce d'écosystème, et pas mettre les papillons d'un côté, les arbres de l'autre. Donc là il y a un petit challenge et ce serait pas mal !

Vous avez assisté aux cérémonies du 11 Novembre : vous avez pu voir que la totalité du Monument avait été refaite. On s'en félicite tous les deux. Je crois qu'on peut dire aussi que des portes ont été ouvertes, qui ont été refaites. Bref, nous sommes heureux l'un et l'autre de nous balader dans le Parc. Il y a donc une réponse, même si la question était incertaine !

**M. LE MAIRE :** Merci bien Monsieur Buna.

Quelques mots, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, sur vos questions.

Moi, j'ai de la sympathie pour vous, mais dans la gestion de votre mandat, je vous ai trouvé un peu incertain ! Je connais les difficultés d'être Maire d'arrondissement : je l'ai été ! Evidemment, on est toujours pris entre plusieurs feux : les gens qui vous disent de faire « blanc », les gens qui vous disent de faire « noir », les gens qui vous disent qu'il ne faut rien faire, les gens qui, après vous avoir dit « blanc », trois semaines après, viennent vous revoir, pour dire il faut faire « noir » ! Et donc le problème c'est qu'il faut que l'on choisisse ! Et vous comprenez bien que le Maire de Lyon, Président du Grand Lyon est très prêt à choisir ! Mais quand ensemble on se met d'accord sur un plan de réhabilitation, je pense par exemple à Vitton-Roosevelt. Puis on croit que l'on va avancer et que derrière quand il y a la concertation, le Maire de l'arrondissement, il est sous haute protection : parce que dire « Non, ce n'est pas de ma faute, c'est le Maire de Lyon, c'est le Président du Grand Lyon, mais nous, jamais on n'a été là dedans ! », évidemment cela n'aide pas !

Vous voyez quand j'étais Maire d'arrondissement, on se mettait d'accord sur un certain nombre de choses et puis après on les faisait, quoi qu'il arrive par ailleurs et on était effectivement dans une construction d'un arrondissement. Cela aide davantage !

Or, c'est vrai pour le cours Vitton-Franklin Roosevelt, c'est vrai pour ce qui concerne Vendôme. Vous comprenez si vous dites : « il y a des contre-allées » ; si vous dites, « on veut réaménager », cela suppose qu'à un moment donné, on enlève des voitures ; et si vous dites : « non, moi j'étais pour, mais les voitures qu'on enlève, non c'est pas moi, c'est le Maire de Lyon, c'est le Président du Grand Lyon » et qu'on va faire campagne derrière là-dessus, cela n'aide pas à prendre un certain nombre de décisions !

Alors, sur le cours Vitton-Roosevelt, on a fait trois propositions : un jour vous nous écrivez et vous dites : « Monsieur le Maire, je veux faire ça ! » Ca m'aiderait ! Donc, comme vous dites, il ne faut pas simplement ne pas poser les questions, mais quand même avancer des éléments de réponse.

Sur le Parc de la Tête d'Or, dire, voilà on focalise et ce que vous avez fait ici. On a mis 17 M€ sur le Parc de la Tête d'Or, mais on peut en mettre des dizaines et des dizaines de millions, parce que c'est immense le Parc de la Tête d'Or ! Il y a toujours quelque chose de nouveau à faire. Alors, on essaie d'ordonner en discutant d'ailleurs avec les services et l'on dit : « Voilà, dans tel mandat, on va faire cela ! » Par exemple la Plaine africaine, ensuite on va faire autre chose et dans le prochain mandat, on va faire les petites serres.

Les petites serres, c'est 12 millions d'euros. Donc ça coûte un peu, et ce sont des décisions qu'il vaut mieux séquencer dans le temps. Quand on pose des questions d'arrondissement, on peut toujours dire : « il aurait tout fallu faire en même temps », mais ensuite quand on examine, juste après, le budget, on dit « Ou là là, mais il faut réduire la dépense, il faut comprimer la dépense ». Il faut, quand on est Maire de Lyon, et ce serait vrai pour un Maire d'arrondissement, être dans la décision, dans le choix, décider de ce qui est prioritaire. Et si aujourd'hui, les Lyonnais

nous font un peu confiance, c'est que justement ils ont l'impression que nous sommes dans le choix, dans la décision et que la ville du coup, est gérée dans une dimension temporelle et pas sous des impulsions au jour le jour.

Voilà Mesdames et Messieurs nous allons passer au premier dossier qui sera la présentation, ça tombe bien, par M. Brumm des éléments nous permettant d'avoir un Débat d'Orientation Budgétaire.